

REEL	FORFAIT
Valeur totale des dettes :€	Annuités :€
Valeur totale de l'actif :€	Chiffre d'Affaires (dernier exercice) : €
Taux d'endettement%	Taux d'endettement%

☞ **Perte exceptionnelle de moules**

Taux de perte exceptionnelle de moules à la suite des mortalités survenues à compter de mars 2014 jusqu'au dépôt de la demande, soit le 30 septembre 2014 :

.....%

Dans le cas où les données ont été fournies par un centre comptable :

Nom du centre comptable et du comptable responsable :

J'atteste sur l'honneur de la sincérité des éléments renseignés ci-dessus

Signature et cachet du centre comptable :

Dans le cas où les données ne sont pas certifiées par un centre comptable (cas uniquement des exploitations au forfait ne possédant pas de Centre de Gestion), des documents justificatifs doivent être joints pour justifier les valeurs renseignées dans le tableau ci-dessus : déclaration TVA, remboursement forfaitaire agricole...

J'atteste sur l'honneur de la sincérité des éléments renseignés ci-dessus

Signature et nom de l'exploitant demandeur

4-DEMANDE D'AIDE

Je demande à bénéficier d'une aide à l'allègement des charges financières dans le cadre de la mesure FAC mytilicole 2013 soumise aux conditions suivantes :

- ☞ La prise en charge porte sur une partie de l'annuité 2013 des prêts bancaires professionnels à moyen et long termes (hors prêts fonciers), d'une durée supérieure ou égale à 24 mois, bonifiés et non bonifiés. Sont exclus les prêts contractés dans le cadre du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA), ayant déjà bénéficié d'une prise en charge de leurs intérêts par FranceAgriMer.
- ☞ La prise en charge est limitée au montant des intérêts 2013.

Je m'engage à fournir à la DDTM les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier.

J'autorise mon (mes) établissement(s) de crédit(s) et mon centre comptable à communiquer à l'administration tous les éléments nécessaires à l'étude et au contrôle éventuel de mon dossier.

J'atteste sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes,
- Avoir pris connaissance de la décision INTV-GECRI-2014-50
- n'avoir fait qu'une seule demande d'aide,
- être à jour de mes obligations fiscales,
- présenter une perte exceptionnelle de moules d'au moins 30 % à la suite des mortalités survenues à compter de mars 2014 jusqu'au dépôt de la demande.

A _____, le _____ (obligatoire)

Signature du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés pour les GAEC :

Pièces à joindre pour l'instruction du dossier par la DDTM :

Pièces	Pièce jointe
Le formulaire de demande d'aide <u>signé par le bénéficiaire</u> et comportant les données comptables (ou données comptables annexées au formulaire) certifiées par le centre de gestion agréé ou un expert comptable (signature, qualité du signataire et cachet).	<input type="checkbox"/>
Une extraction de l'annuité 2013, détaillée par prêt (précisant : nature, durée, intérêts et capital, selon le modèle annexé au formulaire de demande d'aide, annexe 2) et précisant le nom du demandeur. Ces éléments doivent être certifiés par l'établissement bancaire (<u>le nom, la signature, la qualité du signataire ainsi que le cachet de l'établissement sont indispensables</u>).	<input type="checkbox"/>
La déclaration de pertes mytilicoles 2014.	<input type="checkbox"/>
Le cas échéant, le pouvoir (annexe 1 du formulaire de demande d'aide).	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire ou IBAN au nom du demandeur (exploitant individuel ou société).	<input type="checkbox"/>
Dans le cas d'une exploitation au forfait fiscal, une notification du forfait par l'administration. Dans le cas où les données comptables ont été certifiées par un centre de gestion agréé ou un expert comptable, ce document n'est pas obligatoire.	<input type="checkbox"/>

Toute fausse déclaration entraînera l'annulation d'une éventuelle attribution.

(Art. 22. II de la loi 68-690 du 31/07/68 : "quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la déclaration exigée en vue d'obtenir de l'état un paiement ou avantage quelconque indû pourra être puni d'un emprisonnement et d'une amende")

